

INSTALLATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES CHEZ LES PROPRIÉTAIRES

La part de véhicules à moteur électrique va fortement augmenter à l'avenir. Il faut notamment en tenir compte pour les bâtiments neufs. Même si le garage n'abrite pas encore de voiture électrique, mieux vaut réaliser les préparatifs nécessaires afin de pouvoir installer plus tard une borne de recharge de manière simple et économique.

À la maison, le véhicule est chargé normalement avec une intensité de courant faible (lentement, la nuit). L'infrastructure de recharge appropriée pour une maison individuelle est la suivante :

Infrastructure de recharge	Prise CEE		Borne de recharge avec câble de recharge raccordé de manière fixe	Gaine d'installation
1 x 16 A / 3.7 kW 3 x 16 A / 11 kW	 CEE type 63 16 A PNT	 CEE type 75 16 A 3PNT		M25

Positionnement, montage et protection par fusibles : la borne de recharge est raccordée de manière fixe au réseau alternatif ou bien le point de raccordement doit être équipé d'une prise (par ex. CEE type 63, CEE type 75). Les prises pour l'usage domestique et autres fins similaires ne sont pas adaptées. Dans tous les cas, l'installation doit être effectuée par un installateur-électricien qualifié. Aucun préparatif ne doit être prévu pour la facturation de l'électricité. En effet, l'énergie consommée est facturée directement par le biais du compteur principal de la maison individuelle. Dans les immeubles, il faut peser le pour et le contre d'une mesure destinée à la facturation pour chaque borne de recharge.

L'alimentation de la borne de recharge doit être aussi courte que possible. Il est judicieux de placer la borne de recharge à une distance du sol comprise entre 100 cm et 150 cm. Pour les parkings en plein air, il est conseillé d'installer un abri (pour empêcher une exposition aux rayons directs du soleil). Il faut impérativement éviter tout trottoir ou zones à traverser entre le véhicule électrique et le point de branchement afin de prévenir tout risque de chute dû aux câbles. Les véhicules électriques disposent généralement de câbles de 3 à 5 m de long. Un support pour le câble de recharge facilite l'utilisation de l'infrastructure de recharge.



Chaque borne de recharge/prise doit être sécurisée individuellement et protégée par son propre disjoncteur-détecteur de fuites à la terre (DDFT de type B) ou une combinaison des deux. Selon la borne de recharge et les indications du constructeur, un type de disjoncteur spécial est requis. Le disjoncteur différentiel est déjà intégré sur certaines bornes de recharge, ce qui fait baisser sensiblement les frais d'installation. Sur le connecteur ne doivent s'exercer que des forces de traction et de torsion faibles (fatigue du matériau et problèmes de contact). Il faut recourir au moins à l'indice de protection IP44.

Gestion de la charge, photovoltaïque, accumulateur de courant : pour les installations de production existantes ou prévues (photovoltaïques, par ex.), les solutions d'accumulation de courant ou bornes de recharge bidirectionnelles, il faut prendre en compte la gestion de la charge électrique (Smart Charging) pour optimiser la consommation propre. Pour préparer la communication nécessaire entre le point de charge, l'accumulateur de courant et le tableau de distribution électrique, il est conseillé de monter une gaine d'installation (M25) dans la mesure où la communication a lieu de manière filaire et non via WiFi, GSM ou Powerline Communication (PLC). Il faut également prévoir la place nécessaire pour l'installation ultérieure d'un accumulateur de courant.

Avis d'installation : une infrastructure de recharge doit être déclarée au fournisseur d'énergie, par le biais d'un avis d'installation. Une demande de raccordement supplémentaire peut être exigée par le fournisseur d'énergie. Veuillez consulter au préalable le fournisseur d'énergie. Par ailleurs, un permis de conduire peut être nécessaire pour l'extérieur.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le partenaire d'infrastructure de recharge :

Swiss eMobility, Maulbeerstrasse 10 3001 Bern
Tél. +41 (0)58 827 34 09 info@swiss-emobility.ch

